

Ref : CA2025/13

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 AVRIL 2025

DÉLIBÉRATION FIXANT LA RÉPARTITION PAR DISCIPLINE DES POSSIBILITÉS DE PROMOTIONS INTERNES DANS LE CORPS DES PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS POUR L'ANNÉE 2025

➔ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 04 avril 2025, réuni sous la présidence de Monsieur Alexandre PÉRAUD,

Vu le code de l'éducation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 26,

Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences,

Vu le décret n°2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés,

Vu l'arrêté du 4 mars 2025 fixant pour l'année 2025 la répartition par établissement public d'enseignement supérieur du nombre de promotions internes possibles en application du décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés,

Vu les statuts en vigueur de l'université,

Vu la délibération CA2023/56 du 10 novembre 2023,

➤ Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

Le conseil d'administration de l'Université Bordeaux approuve la répartition suivante des possibilités de promotions internes ouvertes à l'Université Bordeaux Montaigne dans le corps des professeurs des universités pour l'année 2025 :

➤ • section 19 : une promotion ; • section 23 : une promotion ; • section 22 : deux promotions.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur d'académie de Bordeaux, Chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 04/04/2025.

Membres présents	24
Membres représentés	5
Abstention (s)	0
Votants	29
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	29
Pour	29
Contre	0

Le Président,




Alexandre PÉRAUD.

- 4 AVR. 2025

Publié le :

Transmis à M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux le :

- 4 AVR. 2025